



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 4 juillet 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents : Maire Mario Côté
Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseiller district N°3 André Courtemanche
Conseiller district N° 4 Michel Bergeron
Conseillère district N° 6 Louise Lafrance Lecours

Sont absents : Conseillère district N° 2 Lilian Steudler
Conseiller district N° 5 Adrien Steudler

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2022

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DISCUSSIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2022

6. CORRESPONDANCE

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement n°357-05-2022 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone (Entrepôts dans la zone I-1)

8. RÉOLUTIONS

8.1 Résolution concernant une demande de résolution pour la sécurité civile

8.2 Remplacement des fenêtres au bureau municipal

8.3 Résolution visant le cautionnement des travaux de la rue Fontaine

8.4 Dépôt d'une demande au ministère des Transports (MTQ) — Sécurité routière



- 8.5 Autorisation de signature de convention — Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — Chemin Flodden
- 8.6 Dépôt — Demande de subvention à la municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François — Fonds Région et Ruralité
- 8.7 Résolution — Prolongation du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 8.8 Embauche — Inspecteur en voirie
- 8.9 Berce du Caucase — Offre de services de Quadra

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 9.1 Fête nationale (Saint-Jean)
- 9.2 Économie circulaire
- 9.3 Table d'harmonisation SÉPAQ
- 9.4 Remise d'un bon d'achat aux cyclistes de BRP
- 9.5 Spectacle de la Farandole le 12 juin
- 9.6 Déjeuner des maires région de Valcourt (médecin de famille)
- 9.7 Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Valcourt 13 juin
- 9.8 Conseil de la MRC du 15 juin 2022
 - 9.8.1 Adoption du projet de protection des zones humides
 - 9.8.2 Résolution d'appui de la MRC du Val-Saint-François pour la demande de travaux dans le lac Brompton à Racine.
 - 9.8.3 Projet : Prestations artistiques au bistro LawmuseGueule/Service de loisirs de Lawrenceville
 - 9.8.4 Projet : Je dessine mes rêves Promoteur : Groupe Média Régional Val-Ouest M. Ferrand 5000 \$
- 9.9 Félicitations – La Brunante
- 9.10 Conférence maladies transmissibles par les tiques
- 9.11 Rencontre SÉPAQ
- 9.12 Lancement de la saison touristique 2022 du Val-Saint-François 22 juin
- 9.13 Installation des oriflammes

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-163

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-07-164

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

2022-07-165

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2022

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2022.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté avec les modifications proposées.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 08.

Les points suivants ont été discutés :

- Panneaux patrimoniaux ;
- Toilettes.

5. ADMINISTRATION

2022-07-166

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 juin 2022

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent soixante-quatre mille cinq cent deux dollars et cinquante-six cents (164 502,56 \$), couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2022, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois de juin 2022 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

2022-07-167

7.1 Adoption du règlement n°357-05-2022 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone (Entrepôts dans la zone I-1)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 357-05-2022
VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 123-12-2006 DANS LE



BUT DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES CONSTRUCTIONS AUTORISÉS ET INTERDITS PAR ZONE (ENTREPÔTS DANS LA ZONE I-1)

- ATTENDU QUE** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine ;
- ATTENDU QU'** un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Racine désire adapter la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone applicables sur le territoire de la municipalité ;
- ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2022 ;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté le 2 mai 2022 ;
- ATTENDU QU'** une assemblée de consultation publique a été tenue le 26 mai 2022 ;
- ATTENDU QU'** un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;
- ATTENDU QUE** suite à un avis public dûment donné le 7 juin 2022, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de toute zone visée de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, CONSEILLER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement numéro 357-05-2022 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4, de la section 1, du chapitre 7 sera modifié afin de permettre les usages « Entrepôt » dans la zone I-1.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi



ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

MARIO CÔTÉ
Maire

LYNE GAUDREAU
Directrice générale et greffière-
trésorière

AVIS DE MOTION : 2 mai 2022
ADOPTION DU PREMIER PROJET : 2 mai 2022
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET : 6 juin 2022
ADOPTION DU RÉGLEMENT : 4 juillet 2022
ÉMISSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :

8. RÉOLUTIONS

8.1 Résolution concernant une demande de résolution pour la sécurité civile

2022-07-168

ATTENDU la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Racine, Lawrenceville, Bonsecours, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Maricourt, Canton de Valcourt et la Ville de Valcourt désirent présenter un projet de mise en commun des ressources et regroupement des plans de Sécurité civile sur un serveur infonuagique dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Racine s'engage à participer au projet de mise en commun des ressources et regroupement des plans de Sécurité civile sur un serveur infonuagique et à assumer une partie des coûts ;

QUE Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la Ville de Valcourt organisme responsable du projet.

8.2 Remplacement des fenêtres au bureau municipal

2022-07-169

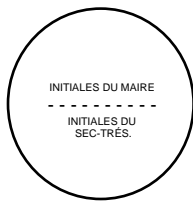
ATTENDU QUE les fenêtres au bureau municipal sont peu utilitaires ;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer les fenêtres en place ;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'acquisition des fenêtres sera faite auprès de Rona Groupe Ancil au coût de 8 010,01 \$ excluant les taxes applicables ;



2022-07-170

8.3 Résolution visant le cautionnement des travaux de la rue Fontaine

- ATTENDU la Municipalité a octroyé un contrat à la Firme Skava le 9 mai 2022 pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire conformément à la résolution numéro 2022-05-131 ;
- ATTENDU QUE la firme Skava a récemment informé la Municipalité qu'elle n'est pas en mesure d'exécuter le contrat compte tenu de sa situation financière ;
- ATTENDU QUE les travaux de réfection de la conduite d'égout ne sont pas débutés ;
- ATTENDU QUE la Municipalité préfère retourner en appel d'offres plutôt que d'autoriser la Firme Skava à céder le contrat à un autre entrepreneur ou de faire appel à la caution afin que celle-ci trouve un autre entrepreneur pour l'exécution des travaux ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE soit résilié le contrat intervenu avec la Firme Skava pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire ;
- QU' une correspondance soit transmise à la Firme Skava ainsi qu'à la caution pour les aviser de la résiliation du contrat ;
- QUE soit lancé un nouvel appel d'offres public via le SEAO pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire.

2022-07-171

8.4 Dépôt d'une demande au ministère des Transports (MTQ) — Sécurité routière

- ATTENDU la résolution 2022-04-082 adoptée lors de la séance du 4 avril 2022 ;
- ATTENDU QUE cette dernière vise le dépôt de demande auprès du ministère des Transports (MTQ) pour des mesures de sécurité routière ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Racine est traversée de part et d'autre par les routes numérotées 222 et 243 ;
- ATTENDU QUE ces routes relèvent du gouvernement provincial ;
- ATTENDU QU' en raison de leur emplacement névralgique vis-à-vis l'usine BRP de Valcourt, ces routes ont un débit de circulation élevé ;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de ces routes.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Racine demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de sécuriser ces secteurs en mettant en place les mesures suivantes :



- Établir une zone de vitesse de circulation à trente (30) kilomètres à l'heure (km/h) sur la route 222 les samedis entre 8 h et 14 h lors de la tenue du Marché Locavore ainsi que durant les heures de classe ;
- Procéder à l'installation d'un bollard au centre de la chaussée sur la route 222 à l'endroit de la traverse pour piétons et à l'emplacement du Marché Locavore ainsi qu'en bordure de la route 222 entre la rue Alphonse-Bombardier et la route 243 ;
- Installer une lumière clignotante pour la traverse des piétons dans le secteur de l'école primaire sur la route 222 ;
- Installer des bollards à l'intersection de la route 243 et du chemin Neider jusqu'à la rue de la Rivière dans l'axe de la piste cyclable.

8.5 Autorisation de signature de convention — Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — Chemin Flodden

2022-07-172

ATTENDU QUE l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) attribuée à la Municipalité de Racine pour les travaux du chemin Flodden ;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer la convention d'entente afin de pouvoir accéder à ces fonds ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise madame la directrice générale Lyne Gaudreau à signer la convention d'entente du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour et au nom de la Municipalité.

8.6 Dépôt — Demande de subvention à la municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François — Fonds Région et Ruralité

2022-07-173

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François réserve aux municipalités un fonds de 9 000 \$ par année dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite disposer de ces fonds pour l'achat de modules du parc 0-5 ans.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine dépose une demande auprès de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

QUE madame la directrice générale Lyne Gaudreau soit autorisée à déposer ladite demande.



8.7 Résolution — Prolongation du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

2022-07-174

ATTENDU QU' en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie ;

ATTENDU QU' une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

ATTENDU QUE certaines municipalités de la MRC du Val-Saint-François souhaitent se prévaloir de ce programme, mais qu'elles sont confrontées à la pénurie de main-d'œuvre lorsqu'elles doivent utiliser les services de firmes d'architectes ou d'ingénieur et que les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieur pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par le Conseil et la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE les délais de livraison de certains équipements ou matériaux et la disponibilité de la main-d'œuvre requise pour en faire l'installation risquent de compromettre la date de fin de travaux dans le cadre des travaux que la municipalité de Racine souhaite entreprendre ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député provincial de la circonscription, à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités du Val-Saint-François.

8.8 Embauche — Inspecteur en voirie

2022-07-175

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, quitte son siège à 19 h 22.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité autorise l'embauche de monsieur Charles Gauthier à titre d'inspecteur en voirie selon les clauses de la convention collective en vigueur.

8.9 Berce du Caucase — Offre de services de Quadra

2022-07-176

ATTENDU QUE les services de la firme Quadra Environnement inc. ont été retenus lors des dernières années afin de traiter les colonies de berces du Caucase sur le territoire de la Municipalité de Racine ;

ATTENDU QUE le contrôle est toujours nécessaire afin d'éviter une propagation de la berce du Caucase ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Quadra Environnement inc. au montant de treize mille neuf cent cinquante-neuf dollars (13 959 \$) plus taxes applicables pour le contrôle et les travaux de lutte contre la berce du Caucase sur le territoire de la municipalité.

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Lyne Gaudreau, à signer tout contrat pour donner effet à la présente résolution.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, reprend son siège à 19 h 24.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

9.1 Fête nationale (Saint-Jean)

Monsieur le maire Mario Côté adresse ses félicitations au comité organisateur de la Fête nationale, dont l'événement s'est déroulé le 24 juin dernier. Il souligne le plaisir d'être à nouveau réunis à cette occasion.

9.2 Économie circulaire

Monsieur le maire fait un bref retour sur la rencontre sur l'économie circulaire s'étant déroulée à Orford en juin. Un résumé des actions entreprises par la Municipalité et la MRC visant l'économie circulaire est fait.

9.3 Table d'harmonisation SÉPAQ

Monsieur le maire a assisté à la table d'harmonisation de la SÉPAQ réunissant toutes les municipalités touchées par le (futur) parc national du Mont-Orford. Il s'agit d'une belle occasion de discussion entre les municipalités touchées par le parc.

9.4 Remise d'un bon d'achat aux cyclistes de BRP

Monsieur le maire rappelle que le 11 juin dernier, une équipe d'employés de BRP a participé au Grand défi Pierre Lavoie et a amassé des fonds visant la promotion et la pratique de l'activité physique pour l'école Notre-Dame-de-Montjoie. En remerciement, les membres de l'équipe ont reçu un certificat-cadeau d'achat local. Cette initiative pourrait éventuellement être ouverte au grand public.



9.5 Spectacle de la Farandole le 12 juin

Mario Côté, maire, souligne la tenue du spectacle de la chorale la Farandole le 12 juin dernier et en profite pour féliciter tous les participants pour le succès de l'événement.

9.6 Déjeuner des maires région de Valcourt (Médecin de famille)

Les maires de la région se réunissent mensuellement lors d'un déjeuner où sont discutés différents sujets touchant la région. Le plus récent sujet abordé fut celui du manque de médecins de famille. Des avenues pour recruter un médecin ont été discutées.

9.7 Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Valcourt 13 juin

Une réunion organisée par la MRC du Val-Saint-François s'est déroulée le 13 juin dernier au club de golf de Valcourt. Y ont été discutées les différentes possibilités pour la gestion des matières résiduelles et le renouvellement du plan.

9.8 Conseil de la MRC du 15 juin 2022

9.8.1 Adoption du projet de protection des zones humides

Le projet a été adopté lors de la dernière séance du conseil de la MRC. Le tout est une exigence du gouvernement provincial.

9.8.2 Résolution d'appui de la MRC du Val-Saint-François pour la demande de travaux dans le lac Brompton à Racine.

Depuis 2018, un groupe de citoyens résidant dans la baie Larochelle fait des requêtes pour que la baie fasse l'objet du dragage. Le tout était fort complexe en raison de la réglementation ; or, cette dernière a été simplifiée. Les citoyens peuvent désormais présenter eux-mêmes une demande. Plusieurs résolutions d'appui ont été adoptées pour les appuyer ; les frais de ces travaux sont défrayés à 100 % par les citoyens.

9.8.3 Projet : Prestations artistiques au bistro LawmuseGueule/Service de loisirs de Lawrenceville

Le service de loisirs de Lawrenceville a reçu une aide financière de la MRC du Val-Saint-François pour la tenue de prestations artistiques au bistro LawmuseGueule.

9.8.4 Projet : Je dessine mes rêves Promoteur : Groupe Média Régional Val-Ouest M.Ferrand 5000 \$

On félicite monsieur Serge Ferrand, résident de Racine, pour l'obtention d'une aide financière de 5 000 \$ pour son initiative *Je dessine mes rêves*.

9.9 Conférence de presse — Gymnase

Monsieur le maire informe les citoyens de la tenue d'une conférence de presse le 17 juin dernier. Cette dernière s'est déroulée notamment en présence du député de Richmond monsieur André Bachand et la directrice du Centre de services scolaire des Sommets. On a annoncé une subvention de 3,8M\$ visant l'aménagement d'un gymnase entre le centre communautaire et l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie.

9.10 Félicitations – La Brunante

Monsieur Mario Côté, maire, félicite La Brunante, qui a remporté un prix pancanadien pour les coopératives pour leur travail exemplaire.



9.11 Conférence maladies transmissibles par les tiques

À la suite d'une conférence Zoom à ce propos, monsieur le maire rappelle l'importance de faire attention aux tiques après nos sorties à l'extérieur.

9.12 Rencontre SÉPAQ

Une rencontre privée avec les représentants de la SÉPAQ a eu lieu au bureau municipal à la fin juin. Plusieurs informations ont été échangées entre les parties. La volonté du conseil est de faire de Racine l'entrée par excellence du parc national pour le secteur de la municipalité. Le dossier de Laö Cabines a également été abordé.

9.13 Lancement de la saison touristique 2022 du Val-Saint-François 22 juin

Monsieur le maire a assisté au lancement de la saison touristique le 22 juin dernier. La Municipalité y a encore une fois fait belle figure.

9.14 Installation des oriflammes

On souligne l'installation des oriflammes de la Municipalité, faite en juin dernier à contrat.

9.15 Félicitations au Blanc Marronnier

Monsieur le maire félicite l'entreprise racinoise Au Blanc Marronnier, qui a obtenu du Groupe Ecocert la certification de produits biologiques.

9.16 Aire protégée du ruisseau Ély

Madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, souligne l'acquisition de la propriété des Missionnaires de Mariannahil par l'organisme Corridor appalachien. Ce projet, né d'une initiative citoyenne, n'aurait pu être possible sans la contribution du public. Ce secteur de plusieurs hectares est désormais protégé à perpétuité.

9.17 Comité de toponymie

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, fait le résumé des discussions du comité de toponymie portant sur le parc des loisirs. Le souhait est de nommer le parc avec des noms communs et reflétant l'avenir. Il invite les citoyens à transmettre leurs suggestions au comité.

10. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 46 et se termine à 20 h 15.

Les points suivants ont été discutés :

- Règlement numéro 357-05-2022 ;
- Zonage ;
- Équipe de la voirie ;
- Collaboration avec les organismes communautaires ;
- Travaux du MTQ ;
- Renouée du Japon.



11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-177

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, propose la levée de la séance à 20 h 16.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière